REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
Arrondissement de BORDEAUX

COMMUNE D'EYSINES

Nbre de Conseillers Municipaux
en exercice : 35

CERTIFIE EXECUTOIRE
par le Maire d'Eysines
Transmission Préfecture
le - 9 FEV. 2017
Publication en Mairie
le - 9 FEV. 2017
Affichage en Mairie
le - 9 FEV. 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 FEVRIER 2017

N°01

OBJET : **FINANCES – EXERCICE 2017 – VILLE – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

L'an deux mille dix-sept le huit février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'EYSINES, convoqué le deux février deux mille dix-sept par Madame le Maire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BOST, Maire.

PRESENTS : Mme Evelyne FRÉNAIS – M. Jean-Baptiste MAÏTIA – Mme Joëlle DUSSEAU – M. Julien OLIVIER – Mme Emilie COUTANCEAU – Mme Catherine PIET-BURGUÈS – M. Benoît GAYOU – Mme Véronique JUSOT – M. Richard CABRAFIGA – M. Jean-Luc MESPLÈDE, Adjoints.

M. Pierre AUPERT – Mme Florence CAÇÃO – M. Johnny CARON – M. Cédric DHERBÉCOURT – Mme Laëtitia DUMAS – Mme Sophia ED-DANNI – M. Jean-Pierre LAMAGNÈRE – M. Thierry LELAURAIN – M. Pierre MARQUETTE – Mme Marie MIRAMON-MAZÉRA – M. Nicolas ÔNG – Mme Fanny PARRA – Mme Sandrine PÉLETAN-COURONNÉ – Mme Nanette PEYRI – Mme Betty PICCIOLI – M. Georges RAYNAUD – M. Frédéric RÉMUS-BOREL – M. Serge TOURNERIE – M. Didier TRAN MANH SUNG – M. Yannick UHEL – M. Alain VERGNIAULT, conseillers.

ABSENTES AYANT DONNE POUVOIR : Mme Sandrine MARSAN – Mme Hélène MOLINA-ROMÉRA – Mme Maryvonne WORMS, conseillères.

Secrétaire de séance : Monsieur Richard CABRAFIGA

Madame J.DUSSEAU présente le rapport suivant :

« Le budget primitif de la ville d'Eysines sera soumis au vote de notre assemblée, comme à l'accoutumée, début avril.

Comme la loi le prévoit, le présent rapport d'orientations budgétaires, qui a été transmis à chacun des élus, est le support du débat prévu pour les communes de plus de 3 500 habitants qui doit avoir lieu dans les 2 mois précédant le vote du budget. Outre les orientations budgétaires proprement dites, ce rapport doit présenter les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, et pour les communes de plus de 10 000 habitants comme la nôtre, des données sur le personnel (structure et évolution des effectifs, des dépenses rémunérations, avantages en nature et temps de travail).
C'est l'objet de ce présent rapport.

Malgré des contraintes externes importantes, notre commune a une situation financière et budgétaire saine (**I**). Les orientations pour 2017 sont marquées par le souci d'une gestion économe et le choix de répondre, tant pour le fonctionnement que l'investissement aux besoins de plus en plus diversifiés de la population (**II**).

I – Une situation financière saine malgré des contraintes externes importantes

A – Le contexte général

Les éléments de contexte macro-économique et institutionnel pris en compte pour l'élaboration de la loi de finances constituent une référence lors de l'élaboration des budgets locaux.

↳ La croissance française a amorcé un retour en 2016 avec un taux de 1,1 %. Elle devrait se situer au niveau de 1,3 % en 2017, puis selon la projection établie par la Banque de France en novembre, à la hauteur de 1,4 % en 2018 et 1,5 % en 2019.

↳ L'inflation, mesurée par l'évolution de l'indice des prix à la consommation a été de l'ordre de 0,3 % en 2016. Elle devrait augmenter progressivement à 1,2 % en 2017, à 1,4 % en 2018 et à 1,5 % en 2019 sous l'effet conjugué de la hausse des prix de l'énergie et des taux de change.

↳ Le taux de chômage a légèrement diminué à la faveur de la reprise de l'activité et des mesures de réduction du coût du travail en passant de 10,4 % à 10% en 2016. En 2017, une progression plus soutenue de la population active devrait induire une phase de stabilisation de ce taux à 9,9 % en 2017.

↳ Le déficit : la loi de finances prévoit son passage sous le seuil de 3 % soit 2,7 % du PIB en 2017 contre 3,3 % estimés en 2016 et 3,5 % en 2015.

↳ La dette publique : après des années de hausse continue, la dette publique devrait être stabilisée autour de 96 % du PIB en 2017 après avoir atteint 96,2 % en 2015 et 96,1 % en 2016.

Dans ce cadre, la loi de finances pour 2017 maintient l'objectif institué par la loi de programmation des finances publiques 2014-2019 de contenir la dépense publique locale (ODEDEL) à 2 % (toutes collectivités locales et leurs groupements).

Cela se traduit par 3 volets :

↳ La poursuite de la réduction des concours financiers de l'Etat alloués aux collectivités territoriales sur la période 2015-2017. Toutefois, le bloc communal voit sa contribution allégée de 2,07 Mds à 1,035 Mds ce qui ramène la contribution globale de 3,67 Mds à 2,66 Mds.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
par le Maire d'Eysines
Transmission Préfecture
le - 9 FEV. 2017
Publication en Mairie
le - 9 FEV. 2017
Affichage en Mairie
le - 9 FEV. 2017

CERTIFIÉ EXECUTOIRE
par le Maire d'Eysines
Transmission Préfecture
le - 9 FEV. 2017
Publication en Mairie
le - 9 FEV. 2017
Affichage en Mairie
le

Réduction programmée des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales					
Années	2014	2015	2016	2017 avant PLF	2017 avec PLF
Variation annuelle en Md€	- 1,50	-3,67	-3,67	~~-3,67~~	-2,66

S'agissant de la DGF communale, il faut noter la modification de l'écrêtement de la Dotation Forfaitaire plafonnée désormais en fonction des recettes de fonctionnement.

↳ Le soutien de l'Etat à l'investissement local avec la prolongation et l'augmentation du fonds de soutien à l'investissement local en 2017 passant à 1,2 Mds contre 1 Mds en 2016.
Rappelons ici que la ville d'Eysines bénéficie de ce fonds à hauteur de 1 120 000 € pour le projet d'extension de la piscine municipale.

↳ Le renforcement de la péréquation avec une progression et des adaptations techniques pour atténuer les effets de la baisse de la DGF sur les collectivités les plus fragiles en attendant une réforme globale dans le cadre d'une loi de financement spécifique des collectivités locales annoncée pour 2018.
Dans ce cadre, la Dotation de Solidarité Urbaine est modifiée avec une réduction du nombre de bénéficiaires, une modification de la pondération des critères d'éligibilité et de répartition et la suppression de la notion de DSU cible. Eysines devrait voir sa dotation progresser de 60 000 €.
L'enveloppe du Fonds de Péréquation Intercommunal, recueilli par l'Etat et réparti sur les communes les plus pauvres (FPIC) est, quant à elle, maintenue à 1 Mds, mais les situations individuelles devraient être significativement modifiées en raison de la refonte du paysage intercommunal au 1er janvier 2017. La contribution de notre commune devrait progresser de 12 % environ.

Enfin, le coefficient de revalorisation des valeurs locatives est fixé à 0,4 %. Ce chiffre correspond au taux d'inflation constaté sur les 12 mois précédant le vote de la loi de finances et non au taux de l'inflation prévisionnelle qui était utilisé jusque-là pour la revalorisation annuelle forfaitaire. La loi de finances 2017 pérennise le nouveau mode de mise à jour forfaitaire des valeurs locatives des locaux d'habitation : il sera désormais égal au dernier taux constaté d'inflation annuelle.

B – Le contexte local

Malgré ce contexte contraint, la situation financière de notre commune est maîtrisée.

1. La situation financière au 31 décembre 2016 : bilan général et taux d'épargne.

Les résultats estimés du compte administratif 2016 sont bons et globalement stables.
En effet, l'épargne brute est de 3,321 M€ soit un taux d'épargne de 13,83 % contre 14,15 % en 2015.

↳ les recettes réelles de fonctionnement, hors produits de cessions, représentent 24,017 M€ soit une progression de 3,15 %.

↳ les dépenses réelles de fonctionnement sont de l'ordre de 20,696 M € dont 0,639 M€ de frais financiers soit une progression de 3,54 %.

L'épargne couvre ainsi le remboursement du capital de la dette à hauteur de 2,119 M€ et une partie des dépenses d'équipement (travaux et acquisitions). Ces dernières représentent 2,039 M€.
Elles sont également financées par :

- des recettes d'investissement définitives pour 1,774 M€.
  - subventions et dotations 1,341 M€.
  - produits des cessions 0,433 M€.
- un appel à l'emprunt de 0,750 M€ ce qui représente conformément à nos engagements moins de 50 % des dépenses d'équipements

Le fonds de roulement est abondé de 1,687 M€.

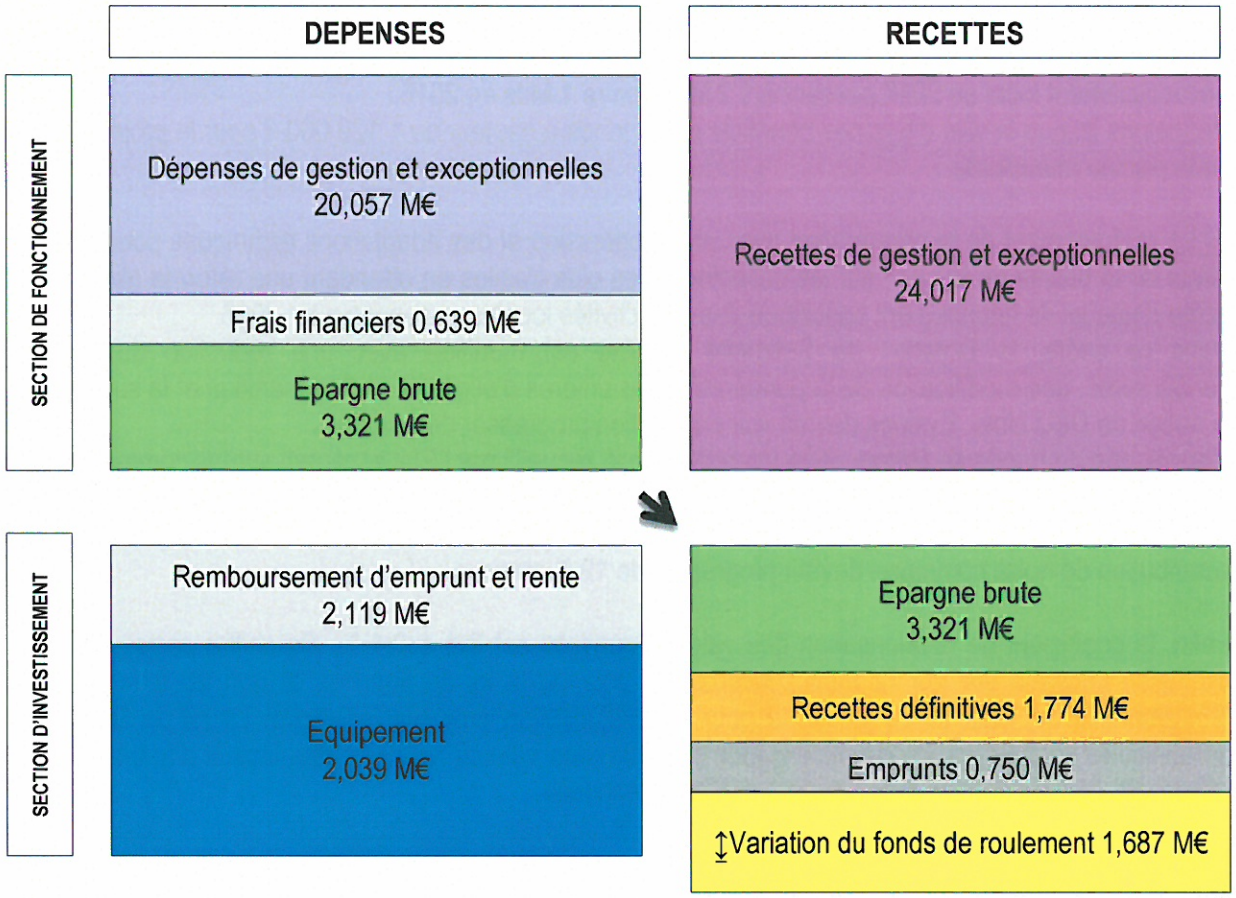

L'encours de la dette s'élève au 31 décembre 2016 à 16,714 M€ soit une capacité de désendettement de 5,04 années (5,48 années en 2015).
Les dépenses d'équipement de l'année 2016 mandatées s'élèvent à 2 039 000 € et le taux global d'engagement est de 78,37 %.

CERTIFIE EXECUTOIRE
par le Maire d'Eysines
Transmission Préfecture
le - 9 FEV. 2017
Publication en Mairie
le - 9 FEV. 2017
Affichage en Mairie
le - 9 FEV. 2017

Les principaux travaux et équipements par secteurs réalisés sont les suivants :

Dépenses d'équipement	En €
⇒ L'Éducation - l'équipement numérique (1ère phase) de 12 classes - les travaux de rénovation du bâtiment du bas de l'école primaire René Girol - la rénovation du préau de Migron - les peintures extérieures de l'école Raymond Claverie - les travaux de rénovation des menuiseries aux écoles Raymond Claverie maternelle, La Forêt maternelle et élémentaire	409 000
⇒ Le Sport - les travaux de rénovation et d'équipement du COSEC - l'équipement et le réaménagement d'un parcours sportif sur la plaine du Pinsan - la rénovation du bassin d'eau d'arrosage de la plaine du Pinsan - le début des études opérationnelles de la rénovation et de l'extension de la piscine	342 000
⇒ La Petite enfance - la mise en œuvre du paiement en ligne - la signalétique des structures - l'équipement en matériel de jeux et mobilier	12 000
⇒ La Culture - l'évolution du parc d'instruments de musique - l'acquisition de matériel scénique - les travaux de drainage au droit des loges du centre culturel - l'acquisition de matériel pour les mal voyants au cinéma - l'acquisition de mobilier d'accueil pour la médiathèque	58 000
⇒ Le Développement durable et les aménagements urbains - l'acquisition d'espaces verts pour le parc du Limancet et le square de la résidence L'Airial - l'acquisition de parcelles pour l'aménagement de voies douces - l'acquisition de la maison noble de Bois Salut dans le cadre de l'exercice du droit de préemption - l'aménagement de l'allée de Campuch, du chemin de la Motte, des rues de Carés, des Peupliers - la création d'un parking chemin de Bos - l'enfouissement des réseaux rue de Blahéraut	1 023 000
⇒ Le cadre de vie - la rénovation du toit de la Grange du Domaine Lescombes - les travaux d'accessibilité des allées et des locaux du cimetière du Bourg - la rénovation de la flotte automobile (fourgon-plateau…)	195 000

CERTIFIE EXECUTOIRE
par le Maire d'Eysines
Transmission Préfecture
le - 9 FEV. 2017
Publication en Mairie
le - 9 FEV. 2017
Affichage en Mairie
le - 9 FEV. 2017

CERTIFIE EXECUTOIRE
par le Maire d'Eysines
Transmission Préfecture
le - 9 FEV. 2017
Publication en Mairie
le - 9 FEV. 2017
Affichage en Mairie
le - 9 FEV. 2017

2. Evolution et caractéristiques de la dette

a) La situation de l'emprunt en 2016

En 2016, l'annuité bancaire d'un montant de 2 761 929,19 € a porté sur

- 670 131,35 € d'intérêts hors ICNE
- 2 091 797,84 € de remboursement de capital

La réalisation de l'emprunt (750 000 € en RAR 2015, – 1 000 000 € en 2016) s'est déroulée en deux phases :

Contractualisation	Novembre 2015 (RAR)	*Décembre 2016*
Montant	750 000 €	*1 000 000 €*
Durée	15 ans	*15 ans*
Amortissement	Linéaire	*Linéaire*
Taux fixe	1,55%	*0,95%*
Périodicité	Annuelle	*Annuelle*
Préteur	Crédit Mutuel	*Crédit Agricole*
Réalisation	29 février 2016	*Jusqu'au 25 mai 2018*

L'annuité totale (bancaire et rente viagère) représente 11,28 % des recettes réelles de fonctionnement contre 12,10 % en 2015.

La dette viagère a pris fin en avril 2016. Le montant total du capital versé a porté sur 318 378 € (hors frais notariés).

b) L'encours de la dette au 1er janvier 2017

L'encours de la dette bancaire au 1er janvier 2017 s'élève à 16 714 846,79 € contre 18 056 644,63 € au 1er janvier 2016.
Il enregistre une baisse significative de 7,43 %.

Sur la base de la population totale 2016 (22 278 habitants), l'encours par habitant est de 750 € au 1er janvier 2017 contre 810 € au 1er janvier 2016.

Le taux moyen de la dette au 1er janvier 2017 s'établit à 3,61 % contre 3,75 % au 1er janvier 2016.

S'agissant de la durée résiduelle, elle se situe à 9 ans 07 mois contre 10 ans 1 mois au 01 janvier 2016.

La dette est positionnée à 100 % sur des emprunts classiques à taux fixe ; en effet, puisque les taux de marché sur des emprunts de 15 ou 20 ans se stabilisent à des niveaux très bas (0,95% obtenus en décembre 2016), le choix du taux fixe permet à la fois de se préserver de futures hausses et de fixer les intérêts dans le temps pour avoir une vision exacte des charges financières à payer sur toute la durée des emprunts.

Tous les emprunts souscrits par la Ville sont classés (par catégorie de risque, selon l'annexe 7 de la circulaire du 27 juin 2010) dans la catégorie des emprunts les moins risqués (A-1 indice en €) de la charte GISLER.

Les prêteurs sont les établissements de crédits suivants :

Etablissements de crédits	Encours en €	Nombre d'emprunt	Répartition en %
La Banque Postale	866 666,64	1	5 %
Le Crédit Foncier	3 381 333,37	4	20 %
La Caisse d'Epargne	7 371 738,08	13	44 %
Le Crédit Agricole	2 265 833,97	3	14 %
Le Crédit Mutuel du Sud-Ouest	1 450 000,00	2	9 %
La BCME	1 026 666,68	1	6 %
La Caisse Française de financement local (ex Dexia)	352 608,04	2	2 %

3. La structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs

L'évolution des effectifs de la commune, tous statuts confondus, au 31 décembre affiche une légère remontée par rapport aux trois dernières années :

2013	2014	2015	2016
331	321	317	328

En 2016, les dépenses de personnel n'augmentent pas, ce poste est donc parfaitement maîtrisé grâce à l'implication de tous et ce malgré l'évolution du taux des contributions patronales CNRACL et l'augmentation de la valeur du point de + 0,6 % au mois de juillet. Par ailleurs, la mise en application du protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (P.P.C.R) a débuté en ce qui concerne la commune avec la revalorisation indiciaire des cadres d'emploi des catégories B, le transfert d'une partie des primes en points d'indices et le cadencement unique des avancements d'échelons.
De plus, les comptes de 2016 intègrent la revalorisation du taux de l'assurance pour risques statutaires qui est passé de 2,88 % à 4,04 % induisant un surcoût de masse salariale égale de 57 000 €. Enfin, l'engagement donné d'intégrer les jeunes recrutés en emploi d'avenir au sein du service technique a été tenu.
Malgré toutes ces évolutions, la progression de la masse salariale a été donc contenue à – 0,44 % alors que le cadrage des dépenses prévisionnelles avait été fixé à + 2%. Ces économies permettront de mieux absorber les modifications statutaires prévues pour 2017.

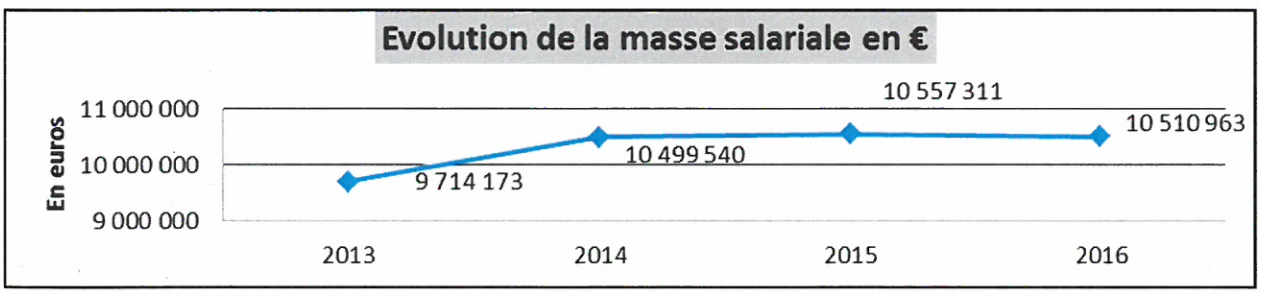

CERTIFIE EXECUTOIRE
par le Maire d'Eysines
Transmission Préfecture
le - 8 FEV. 2017
Publication en Mairie
le - 8 FEV. 2017
Affichage en Mairie
le - 8 FEV. 2017

↳ Au 1er janvier 2017, la répartition des effectifs tous statuts confondus (324 agents) peut être présentée suivant différents point de vue :

. par statut :

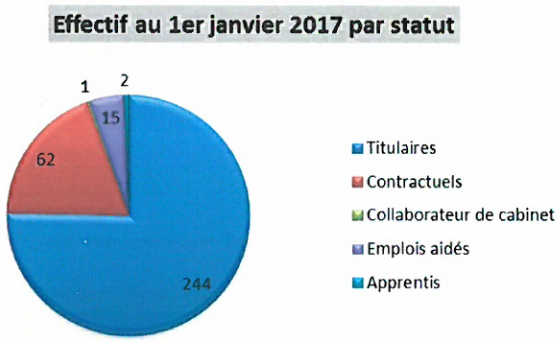

. par catégorie hiérarchique (hors emplois aidés et apprentis) :

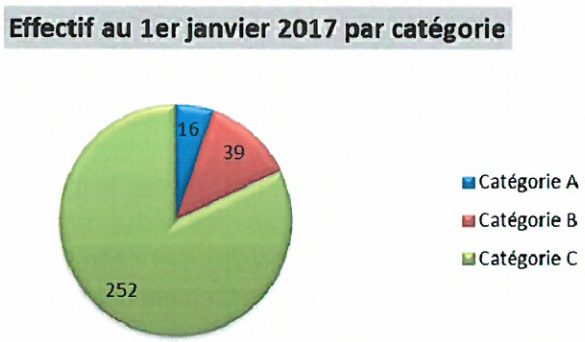

. par sexe :

CERTIFIE EXECUTOIRE
par le Maire d'Eysines
Transmission Préfecture
le - 9 FEV. 2017
Publication en Mairie
le - 9 FEV. 2017
Affichage en Mairie
le - 9 FEV. 2017

CERTIFIE EXECUTOIRE
par le Maire d'Eysines
Transmission Préfecture
le - 8 FEV. 2017
Publication en Mairie
le - 8 FEV. 2017
Affichage en Mairie
le - 8 FEV. 2017

. par directions et services :

DGS / Communication / Développement économique et emploi	13
Finances – Ressources Humaines	10
Culture	32
Sport	20
Education-Animation	154
Aménagement urbain et développement durables	6
Affaires juridiques et Administration Générale	12
Technique	77

. concernant les agents contractuels recrutés dans le cadre des dispositions dérogatoires prévues à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, la répartition de l'effectif au 01 janvier 2017 est la suivante :

Besoin temporaire sur emploi temporaire (saisonniers) :	24
Besoin temporaire sur emploi permanent (remplacements – emploi vacant) :	37
Besoin permanent sur emploi permanent (contractuels de catégorie A) :	1

↳ Comme l'année précédente, seules les trois concessions de logement accordées en contrepartie des nécessités de service et la prise en compte des repas des animateurs en journée continue du centre de loisirs lorsqu'ils participent par leur implication éducative au déjeuner des enfants constituent des avantages en nature.
Les prestations d'action sociale en direction du personnel sont identiques à celles des années précédentes. La subvention versée au Comité des Œuvres Sociales d'un montant de 9 100 € a permis le financement du Noël des 188 enfants du personnel âgés de 0 à 12 ans.

II – Les orientations budgétaires 2017 : lucidité et ambition

Dans ce contexte général contraint et grâce aux résultats satisfaisants de notre gestion, nos choix budgétaires resteront guidés par le service de l'intérêt général utile au développement de notre commune et à la satisfaction des besoins de l'ensemble des eysinais.

A – En ce qui concerne le budget de fonctionnement

Le budget 2017, présenté en avril, pourra prendre en compte le résultat 2016 et surtout les dotations de l'État notifiées à ce moment-là ainsi que les bases fiscales. Ainsi financées au plus près, les dépenses de fonctionnement pourront être stabilisées de manière mesurée et réaliste et aussi préserver une épargne permettant de continuer les opérations d'investissement tout en veillant à ce que notre capacité de désendettement soit performante.

1) Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles – hors résultat reporté et mouvements d'ordre – devraient peu progresser par rapport au budget précédent pour tenir compte :

↳ Des produits des services contenus à la revalorisation limitée à l'inflation 2016 et à l'évolution du nombre d'usagers. Désormais, cette ligne budgétaire intègre le versement de la participation de Bordeaux Métropole dans le cadre de la délégation de gestion de service pour la compétence voirie pour 916 632 €,

↳ Des taxes indirectes en progression d'environ 1,60 % en raison notamment de bonnes rentrées de taxe additionnelle aux droits de mutation,
↳ Des produits fiscaux liés uniquement aux variations nominales (+0,40 %) et physiques des bases puisque pour la 3ème année consécutive les taux des impôts communaux ne seront pas augmentés,
↳ Des concours financiers en diminution mais à un rythme moins soutenu que les 2 années précédentes :

Dotation en Millions d'€	Années			
	2014	2015	2016	2017
Dotation forfaitaire	2,989	2,622	2,221	1,943
Dotation Urbaine	0,567	0,597	0,597	0,657
Dotation de péréquation	0,229	0,175	0,157	0,141
Total DGF	3,785	3,394	2,981	2,741
Différence	- 0,198	- 0,391	- 0,413	-0,240

Sur ce point, la contribution de la commune d'Eysines au redressement des comptes publics devrait s'élever à environ 0,240 M€ soit 0,94 % des recettes de 2015 année de base à son calcul. La contribution globale depuis 2014 s'élèvera ainsi à 1,242 M€.
La dotation de compensation allouée pour la taxe d'habitation verra quant à elle son montant augmenter mécaniquement d'environ 240 000 €, car d'une part, les bases exonérées au titre des personnes de condition modeste sont passées de 1,980 M€ à 2,700 M€ et d'autre part, les bases exonérées au titre des "vieux parents" d'un montant de 718 000 € seront désormais prises en compte dans cette compensation.

2) Les dépenses de fonctionnement

La stabilisation des dépenses de fonctionnement reste une orientation forte de notre stratégie financière : toutes les dépenses de fonctionnement doivent faire l'objet d'un examen attentif quant à leur utilité et mises en œuvre dans le cadre d'une mise en concurrence régulière.

↳ Les dépenses à caractère général ont reculé globalement de 0,40 % en 2016 alors qu'elles ont dû prendre en compte la progression des charges liées à la restauration scolaire avec une augmentation de 4,08% des rationnaires, ainsi que la progression de 14,89 % des fournitures scolaires. Notre objectif est de les contenir à 1% d'augmentation par rapport au budget primitif 2016.

↳ Les charges de personnel qui ont représenté 50,79 % en 2016 contre 52,81 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2015 seront scrupuleusement encadrées pour limiter leur progression aux alentours de 2% également tout en intégrant les mesures nationales programmées :

- prise en compte de l'impact de la réforme des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (P.P.C.R) étendue aux agents de catégories A et C à compter du 1er janvier
- augmentation des cotisations retraites employeurs (CNRACL 30,65 % au lieu de 30,60 % IRCANTEC 4,20 % contre 4,08 % et 12,55 % contre 12,35 %)
- augmentation de la valeur du point à + 0,6 % en février
- augmentation du SMIC de 9,67 euros de l'heure à 9,76 depuis le 1er janvier
- augmentation du taux d'assurance statutaire de 4,04 % à 5,07 %.

↳ Les crédits destinés à abonder le fonds de péréquation des ressources intercommunales (FPIC) devrait progresser à l'instar des communes de la métropole de 11,70 % (exception faite de Lormont, Cenon, Floirac).

↳ L'attribution de compensation à reverser à Bordeaux Métropole sera diminuée de 39 000 €, somme affectée en section d'investissement.

CERTIFIE EXECUTOIRE
par le Maire d'Eysines
Transmission Préfecture
le - 9 FEV. 2017
Publication en Mairie
le - 9 FEV. 2017
Affichage en Mairie

↳ Les subventions aux associations seront maintenues à leur niveau 2016 et la revalorisation de la participation au CCAS, au Centre Social et à la Caisse des écoles devra être contenue à 1 %.

↳ Enfin le remboursement des intérêts de la dette bancaire tiendra compte d'une économie de plus de 10 % passant de 0,670 M€ à 0,598 M€.

B – Le budget d'investissement

Investir pour l'avenir est bien sûr une ambition qui se traduit également dans nos choix budgétaires.

Notre capacité à investir devait être rendue possible par des recettes définitives à hauteur de 2,606 M€ (FCTVA – taxe aménagement – PAE – subventions et cessions d'immobilisations) et par un recours à l'emprunt d'un montant de 1,500 M€.
L'épargne nette prévisionnelle après remboursement de l'annuité en capital pour 2,066 M€ devrait s'établir autour de 2,305 M€.

Les opérations d'équipement que nous souhaitons mettre en œuvre devraient totaliser 6,500 M€ dans l'ensemble des secteurs ; les plus importantes seront les suivantes :

Dépenses d'équipement	En €
⇒ L'Éducation - l'équipement numérique (2ème phase) - la rénovation en lampe LED de plusieurs groupes scolaires - les peintures extérieures de l'école Raymond Claverie primaire - l'acquisition d'un nouveau four pour la cuisine centrale	380 000
⇒ Le Développement durable et les aménagements urbains - la participation pour des travaux de création de trottoirs avec enfouissement des réseaux - l'amélioration énergétique de l'éclairage public dans plusieurs rues - l'aménagement de la rue de la Biscuiterie - l'acquisition d'un terrain avenue de l'Hippodrome - des travaux de plantations dans la plaine du Pinsan - l'accompagnement en espaces verts d'opération de voirie	1 754 000
⇒ Le Sport - la rénovation de chenaux à la salle du Cosec - le remplacement du revêtement de sol de 2 courts de tennis couvert - le changement du réseau primaire d'arrosage à la plaine du Pinsan - la restructuration et l'extension de la piscine	3 638 000
⇒ La Culture - la rénovation de l'extérieur de la salle de spectacle du Vigean	62 000
⇒ Le Social et la Petite enfance - l'aménagement mobilier de salles à la maison Guy Queyroi - l'isolation acoustique de la crèche du Bourg - des travaux d'accessibilité	56 000

CERTIFIE EXECUTOIRE
par le Maire d'Eysines
Transmission Préfecture
le - 8 FEV. 2017
Publication en Mairie
le - 8 FEV. 2017
Affichage en Mairie
le - 8 FEV. 2017

⇒ Cadre de vie – Divers - les travaux d'aménagement de la maison noble Bois Salut - l'amélioration énergétique dans plusieurs bâtiments - le renouvellement des logiciels serveur et sauvegarde à l'hôtel de ville - l'aménagement d'allées au cimetière du Bois Gramond	600 000

C – Les perspectives d'emprunt pour 2017

Comme par le passé, nous recourrons à la souscription d'emprunts après une mise en concurrence la plus large possible et à une négociation très serrée non seulement des taux mais aussi des frais et des commissions. L'autorisation d'emprunter figurant au budget 2017 sera donc à hauteur d'environ 1,5 M€. La délégation donnée à Madame le Maire par notre conseil le 5 avril 2014 s'exécutera dans le cadre d'emprunts à taux fixe ou à taux variable simple pour une durée maximale de 15 ans.

D – La planification des investissements

Comme pour l'ensemble des collectivités locales, le lien entre l'évolution des ressources, la disposition d'une épargne soutenue et la volonté de ne pas augmenter l'endettement nous conduit à étaler les investissements structurants dans le temps.
Sont ainsi actés :

- la rénovation et l'extension de la piscine du Pinsan en partenariat avec la Ville du Haillan avec le soutien financier de Bordeaux Métropole, de la Région, du Département et de l'État.
- le financement des travaux de l'éclairage public et des espaces verts de la ligne D du Tram.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du débat tenu à l'occasion du présent rapport d'orientations budgétaires ».

Il est pris acte du présent débat, par 35 voix Pour.

Pour expédition conforme
Le Maire,

CERTIFIE EXECUTOIRE
par le Maire d'Eysines
Transmission Préfecture
le - 9 FEV. 2017
Publication en Mairie
le - 9 FEV. 2017
Affichage en Mairie
le - 9 FEV. 2017

MAIRIE D'EYSINES
33320 Gironde

17_00230

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-02-09T15-53-39.00 (MI204673440)

Identifiant unique de l'acte :

033-213301625-20170208-17_00230-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : 01 - Finances - Exercice 2017 - Ville - Rapport d'[illegible]ns Budgétaires.

Date de décision : Feb 8, 2017 12:00:00 AM

CERTIFIÉ Certifié Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. débat d'orientations budgétaires

Acte :
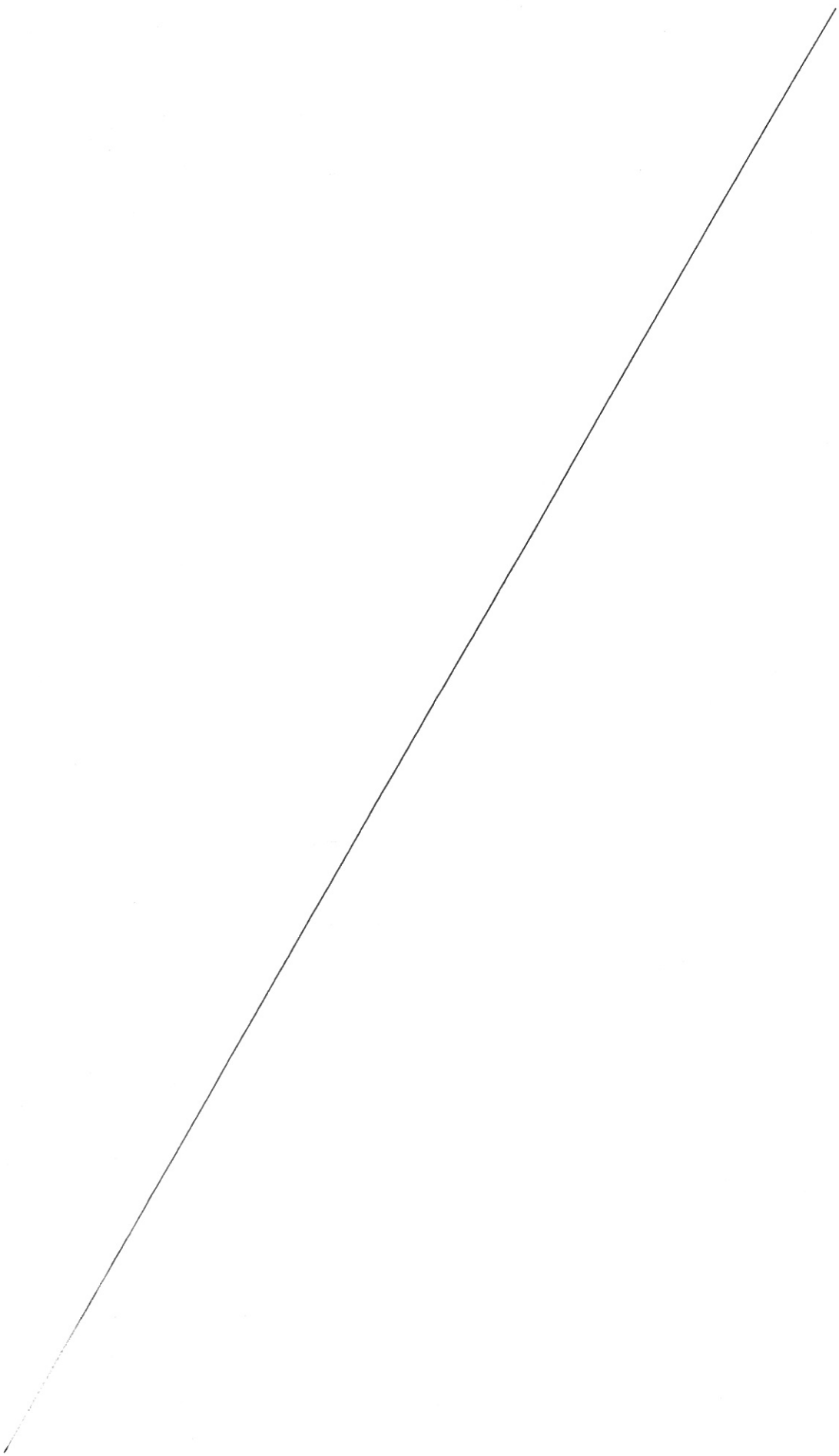
Préparé	Date **09/02/17** à **13:48**	Par **GOBINAU Fabienne**
Transmis	Date **09/02/17** à **15:53**	Par **GOBINAU Fabienne**
Accusé de réception	Date **09/02/17** à **15:59**